

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION /MEDIATION/EDUCATION

Procès-verbal N°2

Réunion du 12 janvier 2026



Animateur : M. Antonio CARRETO

Présents : Michel COUFFIN, Bernard ROCETTE, Jean-Pierre MAGGI (CD), Maurice SAINT ALBIN

MATCHS CLASSES SENSIBLES

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

La commission rappelle aux clubs l'article 8 du règlement de la CDPME du district du Val de Marne de Football :

Les convocations pour l'organisation des matches sensibles devant la CDPME sont assujetties à des sanctions en cas d'absences par le ou les clubs convoqués :

1ère convocation : Amende de 100 euros et re-convocation devant la Commission

2nde convocation : Match perdu à l'équipe concernée en cas de non-présentation devant la Commission

DOSSIER(S) D'ORGANISATION DES MATCHES SENSIBLES

N° 53496013 – VETERANS DE BONNEUIL / VITRY CA - Anciens D2.B du 08/02/26 à 9h30

Dossier d'organisation des matches sensibles :

La commission prend connaissance de la demande transmis par la commission de discipline du District du Val de Marne de Football

Réceptions :

Pour le club de VETERANS DE BONNEUIL :

M. BEKKOUCHE N. – Président

Pour le club VITRY CA :

M. FOPPIANI J. J. – Président

M. BELGHALEM S. – Dirigeant / Responsable de la catégorie

La CDPME échanges avec les représentants des clubs, concernant l'organisation des rencontres.

Transmet :

-Le dossier à la commission « Organisations des compétitions » pour information, à la CDA et à la commission des délégués pour désignation dans les meilleurs délais de trois arbitres, et d'un délégué, le référent sécurité désignée par la CDPME est M COUFFIN M.

- Le dossier « match sensible » au secrétariat du District du Val de Marne de Football :

Rencontre Anciens D2.B à la charge du club de VITRY CA : Arbitre principal, Deux arbitres Assistants, un délégué et un référent CDPME (Conformément à la décision de la commission de discipline – PV du 16/12/2025)

Match classé sensible

Prochaine réunion de la CDPME : sur convocation